



Problèmes état des lieux de sortie

Par **bizzette**, le 25/11/2013 à 18:49

Bonjour,

j'ai rendu un appartement fin octobre et je viens de recevoir un courrier mentionnant des réparations à faire non mentionnée ni sur l'état des lieux d'entrée ni sur l'état des lieux de sortie

ces réparations sont elle a ma charge?

De plus, aucune date n'est inscrite sur l'EDL de sortie: le défaut de mention de date sur l'état des lieux de sortie peut il entrainer la nullité de l'EDL? si oui aux vues de quels textes, Jp?

Enfin, le nouveau locataire n'a fait aucun état des lieux d'entrée, l'agence lui ayant simplement remis mon EDL de sortie lui laissant 15 jours pour signaler d'autres dysfonctionnement. Suis je responsable des dysfonctionnement signalés alors même que l'EDI de sortie ne les mentionnaient pas?

merci

Par **moisse**, le 25/11/2013 à 18:57

Bonsoir,

[citation]j'ai rendu un appartement fin octobre et je viens de recevoir un courrier mentionnant des réparations à faire non mentionnée ni sur l'état des lieux d'entrée ni sur l'état des lieux de sortie

ces réparations sont elle a ma charge?

[/citation]

Les dégradations et autres travaux à charge du locataire relèvent de la comparaison des états des lieux d'entrée et de sortie.

[citation]De plus, aucune date n'est inscrite sur l'EDL de sortie: le défaut de mention de date sur l'état des lieux de sortie peut il entrainer la nullité de l'EDL? si oui aux vues de quels textes, Jp?

[/citation]

Non.

La date de rédaction peut facilement être confirmée par d'autres éléments, et une simple erreur de plume ne saurait entraîner la nullité, elle est sans effet sur le contenu de l'état.

Votre dernière question est identique à la première sous une autre forme.